



République de Côte d'Ivoire
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique
du Droit des Affaires
OHADA

*La photocopie et la reproduction sont interdites. N° 22784
Date : 10/10/2022

Vous avez la légalisation de la
Signature de M. HOBBAH Nelly Karen
COM 777734
Date : 10-10-2022
Domicile : BIBI BANTAH
N° : 10 - 10 - 2022



OUATTARA Jacqueline Euse BERY
Conseiller Municipal
L'Office de l'Etat Civil

BAIL À USAGE PROFESSIONNEL

ENTRE

PROPRIETAIRE-BAILLEUR :

Référence identité (CNI - RC) N° 2013723014 établie le 21/06/2016
Domicilié à Abidjan CoCozy & the Phoenix Cel. : 05 45 88 8059

Email :
Compte contribuable n°
Dénommé au cours du présent acte « LE BAILLEUR ». D'une part

ET

LOCATAIRE (ou dénomination) :

Chloé, représentante de l'Office de l'Etat Civil, établie le 08/12/2016
Référence identité (CNI - RC) N° 210092472

Domicile ou Siège Social :
Registre de Commerce N° 07 07 4939 60 Tél. Bureau : 07 08 38 96 87
Cel. : Email :
Dénommé au cours du présent acte « LE PRENEUR ». D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit



BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, BAIL régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

Un local de type magasin avec une porte d'entrée interne et un magasin Rue Princesse

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.